

Extrait du registre aux délibérations du Comité de Concertation Commune/CPAS

Présents

Döne Sönmez, *Présidente* ;
Adnan Bel Khatir, Ismael Ben Moha, *Membres* ;
Marielle Ruttiens, Zakaria Hachemaoui, *Directrices/Directeurs* ;
Geoffroi Berlage, Alessia Italiano, Yann Lietaer, Gilles Ost, *Délégation Communale* ;
Astrid VAN KLEEF, *Cheffe de Cabinet* ;
Vincent Vanhalewyn, *Echevin* ;
Amélie Vanwissen, *Secrétaire Générale*.

Excusés

Igor Salovic, Ibrahim Yilmaz, *Membres* ;
Cédric Verset, *Directrice/Directeur* ;
Cédric Mahieu, *Echevin*.

Séance du 01.09.25

#Objet : Discussion sur le montant des dotations communales #

DÉPARTEMENT BUDGET & CONTRÔLE DE GESTION

-

LE COMITE DE CONCERTATION COMMUNE / CPAS,

Considérant qu'en sa séance du 14.05.2025, le Conseil de l'Action sociale a décidé de renoncer au projet de rénovation de la maison de repos Albert De Latour (ADL) et a autorisé l'Administration à entamer toutes les démarches visant à cesser les activités au plus tard le 31.12.2025, conformément aux réglementations en vigueur;

Considérant par ailleurs que divers éléments viennent modifier considérablement les prévisions du plan 2024-2025-2026, tels que la perte ou diminution de subsides, l'évolution du coût net de l'aide sociale, influençant ainsi le montant de la dotation communale ;

Considérant les discussions budgétaires à l'ordre du jour des comités de concertation Commune/CPAS qui se sont tenus les 17 avril, 19 mai et 3 juillet 2025;

Considérant que le Comité de concertation Commune/CPAS qui s'est tenu le 17 juillet 2025 a arrêté le montant des dotations communales à inscrire dans le plan triennal 2025-2026-2027, à savoir :

- 2025 : 62.107.949,35€ (dont 4.600.000€ de dotation exceptionnelle dans le cadre de la fermeture de ADL et 840.190€ de dotation dans le cadre de l'application du protocole d'accord du Comité C, et après déduction du résultat du compte 2024 de 166.067,18€) + 1.144.663 € de dotation pour l'ancien hôpital.
- 2026 : 58.054.642,60€ (dont 856.994€ de dotation dans le cadre de l'application du protocole d'accord du Comité C) + 1.172.330€ de dotation pour l'ancien hôpital.
- 2027 : 58.522.964,27€ (dont 874.134€ de dotation dans le cadre de l'application du protocole d'accord du Comité C) + 1.200.688€ de dotation pour l'ancien hôpital.

Considérant que le Collège des Bourgmestres et Echevins n'a pas validé le montant des dotations 2026 et 2027 et a demandé au CPAS, en août 2025, d'en encore réduire le montant des dotations communales 2026 et 2027.

DECIDE :

Article unique.- De s'accorder sur le montant des dotations communales à inscrire dans le plan triennal 2025-2026-

2027 :

2025 : 62.107.949,35€ (dont 4.600.000€ de dotation exceptionnelle dans le cadre de la fermeture de ADL et 840.190€ de dotation dans le cadre de l'application du protocole d'accord du Comité C, et après déduction du résultat du compte 2024 de 166.067,18€) + 1.144.663€ de dotation pour l'ancien hôpital.

2026 : 58.054.642,60€ (dont 856.994€ de dotation dans le cadre de l'application du protocole d'accord du Comité C) + 1.172.330€ de dotation pour l'ancien hôpital.

2027 : 58.522.964,27€ (dont 874.134€ de dotation dans le cadre de l'application du protocole d'accord du Comité C) + 1.200.688€ de dotation pour l'ancien hôpital.

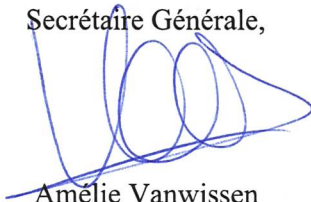
POUR LE COMITÉ DE CONCERTATION COMMUNE/CPAS

Secrétaire Générale,
(s) Amélie Vanwissen

Présidente,
(s) Döne Sönmez

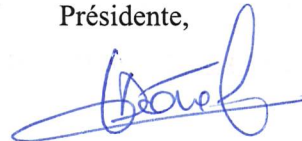
POUR EXTRAIT CONFORME
Schaerbeek, le 03 septembre 2025

Secrétaire Générale,



Amélie Vanwissen

Présidente,



Döne Sönmez